

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 7

A retenir :

Mildiou : 1ers symptômes sur grappes, les vignes doivent être protégées

Oïdium : 1ères taches observées, les vignes doivent être protégées

Black rot : les conditions de contaminations sont réunies, mais pas de secteur à historique

Tordeuse : fin de vol

Cicadelle verte : rares larves observées

Cicadelle de la flavescence dorée : 1ères larves observées. Pour les parcelles de lutte obligatoire (périmètre autour du cep détecté et vigne mère de greffon) le calendrier des traitements devrait être bientôt diffusé.

Mildiou :

On assiste en ce moment à une sortie sur inflorescence sur quelques parcelles. La pression est bien là !

Si les vignes sont en fin de rémanence, renouveler le traitement juste avant des pluies annoncées.

Oïdium :

On n'observe pas de taches sur de nouvelles parcelles, mais une extension de l'oïdium sur les parcelles déjà identifiées. La pression semble forte cette année, soyez particulièrement vigilants. N'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez que je vous aide à chercher les symptômes.

Toutes les vignes doivent être protégées. Renouvellement à prévoir à l'approche de la floraison.

Black rot :

Pas de traitement spécifique à prévoir. La protection se fera en même temps que pour le mildiou et l'oïdium.

Pour un risque moyen, le module optidose préconise d'appliquer 50% de la dose homologuée pour le mildiou et 60 pour l'oïdium.

Pour un risque fort (parcelles touchées par le mildiou, l'oïdium, ou à historique), le module préconise d'appliquer 70% de la dose homologuée pour le mildiou et pour l'oïdium.

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 7

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2023 des résistances aux différentes molécules utilisées : [note nationale](#)

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès -BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 -Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr